

Enquête publique déclassement du Chemin du Rocher de la Vauve à Palaiseau. Septembre 2015.

Par Catherine Esnault, universitaire, Palaisienne et habitante du plateau de Saclay.

le 17 septembre 2015

Nous nous trouvons devant un fait accompli : la partie nord du Chemin du Rocher de la Vauve située sur les parcelles H66 et H47 est depuis longtemps modifiée pour accéder au chantier du campus Paris Saclay. (« Les travaux du boulevard Sud et du boulevard de la Vauve actuellement en cours, ont déjà de facto désaffecté la partie nord de la voie communale ». Page 22) Cette enquête publique ne pourra pas tenir compte d'opposition éventuelle, et son déroulement en septembre 2015 pour une application en octobre 2015 ne laisse aucune chance à une quelconque remise en question par le commissaire enquêteur.

On peut toutefois faire des remarques sur les modifications engendrées par ce déclassement et qui n'apparaissent pas dans le document de 25 pages, par ailleurs contenant de nombreux paragraphes sur la description du projet urbain. On y trouve mention de « trottoirs et pistes cyclables » page 24. pour les boulevards en construction.

Par contre rien n'est mentionné sur l'impact de ce déclassement sur le tracé du GR 655 qui traverse le Chemin du Rocher de la Vauve à deux endroits de la partie déclassée. Comment se fera la traversée de la nouvelle voie par le GR 655 ? Comment sera impacté le tracé de ce GR par le prolongement du Bd de la Vauve livré en 2016 (jaune pointillé), et par le raccordement Bd de la Vauve – Maréchaux livré également en 2016 (violet pointillé) montrés en figure 20.

Concernant la partie sud du Chemin du Rocher de la Vauve qui se trouve hors du périmètre de la ZAC, on se trouve sur une voie étroite, dont la circulation est intense pour desservir le plateau de Saclay : voie de desserte fine, figure 10. Cette voie est totalement dépourvue de trottoirs pour les piétons, et encore moins d'une piste cyclable. La limitation de vitesse à 30 km /h et la présence de ralentisseurs n'empêche pas la circulation à une vitesse supérieure, et l'étroitesse de la voie rend dangereux le croisement des automobiles

La ZAC du campus Paris Saclay mobilise des crédits conséquents permettant la construction de grandes routes, des aménagements urbains. Par contre, aucun crédit n'est prévu pour « les voie de desserte fine, figure 10 » qui permettent aux usagers, travailleurs, étudiants du campus d'y parvenir. Aucune mention sur l'aménagement du secteur sud du Chemin du Rocher de la Vauve : est il prévu un élargissement pour le transformer en route à 2X2 voies ??, le supprimer pour le transformer en chemin piétonnier et piste cyclable favorisant ainsi l'accès au plateau par des « voies de circulation douces » chères à nos aménageurs ?

Aspect patrimonial : la ferme de la Vauve est de plus en plus encerclée par le projet urbain et risque d'être détériorée par un afflux de personnes dans le site, autour de la mare datant du XVII eme siècle, espace fragile. Il n'y a plus aucun point de vue depuis ce site, l'horizon se rétrécit.

NON au déclassement du Chemin du Rocher de la Vauve.

NON à ces méthodes de parcellisation des enquêtes qui démobilisent les citoyens.

Catherine Esnault, 11 rue Fernand Couturier, La Troche, Palaiseau.